



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/07/09 PROCES VERBAL

Le huit juillet deux mille neuf, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le premier juillet deux mille neuf, s'est réuni en session ordinaire en mairie du Poët, sous la présidence de M. Auguste TRUPHEME, Président de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 24

Nombre de présents : 19

Secrétaire de séance : Michèle MAFFREN

Présents :

- *Eyguians* : Monique ROUY
- *Laragne-Montéglin* : Stéphane CHOC, Jean-Paul JOUVE, Martine MEISSIMILLY, Michèle MAFFREN, Jean-Michel REYNIER, Auguste TRUPHEME
- *Lazer* : Patricia MORHET RICHAUD, Josiane GELPY
- *Le Poët* : Pierre FAY, Alain MONTAY, Jean-Marie TROCCHI
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Jean CHEVALLET
- *Ventavon* : Roger FEBVRE, Régis ROUMIEU, Christian CHAUVIN

Absents non représentés : Stéphanie BOUVIER, Jacques ROUY, Brigitte LACROIX, Henri Philippe MEVOLHON, Joëlle FIGARELLA

En application du règlement intérieur du Conseil Communautaire, Jacques ROUY, en l'absence de son suppléant, a donné procuration à Monique ROUY.

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 08/07/09 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- Point d'information sur le projet de SIG porté par le Pays Sisteronais Buëch
- Point d'information sur la zone d'activités des Grandes Blaches ainsi que sur les dossiers en cours dans les domaines des déchets, de la randonnée, de la culture, de l'emploi formation, de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- CLSPD / Action d'éducation à la sécurité routière
- Convention avec la commune de Laragne Montéglin concernant la formation informatique
- Convention relative à la contribution du PDI aux frais de déplacement des agents bénéficiaires du RMI employés en Contrat d'Avenir
- Contrat relatif à l'élimination des déchets verts et des déchets de bois
- Produits irrécouvrables
- Budget annexe des déchets ménagers / décision modificative
- Budget annexe de la ZA des Grandes Blaches / virements de crédits
- Cotisation d'adhésion au Pays Sisteronais Buëch / année 2009

- Cadeaux offerts par la CCL dans le cadre de l'Arbre de Noël et à l'occasion de départs ou d'événements familiaux
- Motion de soutien au projet QUASAR
- Questions diverses

1. Point d'information sur le projet de SIG porté par le Pays Sisteronais Buëch

Intervention de Karine MANUEL, Directrice du Pays Sisteronais Buëch

Le Pays Sisteronais Buëch étudie la mise en place d'un Système d'Information Géographique mutualisé à l'échelle de son territoire. Le SIG est un système informatique permettant, à partir de diverses sources, de rassembler et d'organiser, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion de l'espace. Il s'agirait donc de réunir sur un serveur informatique toutes les données géographiques des 83 communes du Pays Sisteronais Buëch (cadastre et réseaux notamment). Ces données seront accessibles aux communes et aux EPCI via un site Internet dédié. Ce projet suppose que le Pays recrute un géomaticien dont le poste pourrait être subventionné pendant 3 ans.

Deux solutions sont envisageables pour l'équipement : acquérir un serveur informatique interne pour les collectivités membres du Pays ou héberger le SIG sur un serveur externe existant.

Une comparaison des coûts est en faveur de la deuxième solution : 3,16 € par habitant et par an au maximum pour le serveur interne contre 2,80 € par habitant et par an pour le serveur hébergé.

Le Conseil Communautaire sera invité à délibérer sur ce projet et sur la participation de la CCL à son financement lors d'une prochaine réunion.

2. Point d'information sur la zone d'activités des Grandes Blaches ainsi que sur les dossiers en cours dans les domaines des déchets, de la randonnée, de la culture, de l'emploi formation, de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

➔ ZA des Grandes Blaches :

Auguste TRUPHEME indique que la proposition de promesse de vente de terrains transmise par la société Assets Architecture a, comme convenu, été adressée pour avis à Me VOLPATO, du cabinet d'avocat SCHREIBER FABBIAN.

Me VOLPATO n'a pas encore communiqué ses conclusions à la CCL.

➔ Gestion des déchets :

- Décharges de classe III

Pierre FAY rappelle que la réglementation sur l'exploitation des décharges de déchets inertes (décharges dites de classe III) est désormais plus stricte : la CCL doit demander une autorisation d'exploitation à la Préfecture par le biais d'un dossier comprenant des études de sol et le descriptif des dispositions mises en oeuvre pour mettre le site aux normes (travaux de clôture, dispositif de surveillance, etc...).

De ce fait, il est envisagé de fermer définitivement la décharge d'Arzeliers (située sur des terrains privés) et de ne conserver que la décharge de la Loube (située sur les terrains appartenant à la commune du Poët) pour le dépôt des déchets inertes.

Les membres du Bureau de la CCL ont prévu de se rendre prochainement sur place.

Pierre FAY précise en outre que l'exploitation de la décharge de La Loube nécessite une mise aux normes dont le coût est à réviser. 20.000 € ont été prévus au budget 2009 pour étudier cette mise aux normes et engager des travaux.

- Travaux prévus à la déchetterie

Pierre FAY indique que des travaux complémentaires seront réalisés en septembre à la déchetterie.

Il s'agit :

- d'installer une barrière à la sortie du quai de manière à permettre aux gardiens de mieux contrôler les dépôts effectués par les usagers et d'améliorer la qualité du tri ;
- de remplacer le portail de sortie du site par un portail coulissant qui ne s'ouvrirait que de l'intérieur, de manière à éviter que les véhicules empruntent le sens interdit pour se rendre sur la plateforme de broyage des déchets verts et à les obliger à passer sur le quai pour que les apports de déchets soient systématiquement contrôlés.

➔ Randonnée :

- Tour du Laragnais

Patricia MORHET RICHAUD rappelle qu'au cours des réflexions engagées dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire, il avait été souhaité que les sentiers de randonnée qui existent dans chaque commune de la CCL soient reliés de manière à proposer une boucle sur l'ensemble du territoire.

Pour réaliser cette boucle, il suffit de relier les communes de Monétier Allemont et du Poët. Les Randonneurs du Laragnais se sont engagés à réaliser ce travail pendant l'été : ils rechercheront un cheminement agréable qui évite de longer trop longtemps la RD 1085.

- Pôle d'Excellence Rurale

Patricia MORHET RICHAUD rappelle que le Volet 3 du Pôle d'Excellence Rurale porté par le Pays Sisteronais Buëch réside en la création d'outils destinés à informer les visiteurs sur les différents sites naturels, historiques, patrimoniaux du Sisteronais Buëch.

Pour ce faire, des PDA (petits ordinateurs de poche) vont être achetés et distribués dans les offices de tourisme. Ces PDA comporteront un document de promotion du territoire qui sera également téléchargeable gratuitement sur Internet.

Dans ce document, il est proposé que chaque Communauté de Communes du Pays indique un sentier de randonnée accessible aux familles.

Sur les conseils de l'association des Randonneurs du Laragnais, il est proposé que la CCL fasse figurer le sentier de randonnée qui fait la boucle Arzeliers – Vieil Eyguians – Arzeliers (promenade d'environ 2h30, assez facile et permettant de profiter de différents paysages).

➔ Cinéma de Laragne Montéglin :

Patricia MORHET RICHAUD indique que la Commission Culture-Tourisme de la CCL, concernée par la situation difficile que connaît le cinéma de Laragne-Montéglin, a souhaité en discuter pour évoquer les pistes possibles d'amélioration. Pour cela, une réunion a été organisée entre les membres de la commission, le gérant du cinéma, l'association de soutien « La Toile du Laragnais » et les services de la mairie de Laragne-Montéglin.

Patricia MORHET RICHAUD précise que la fréquentation du cinéma a baissé de façon importante au premier trimestre 2009 par rapport au premier trimestre 2008 : actuellement le

cinéma se trouve en dessous du nombre d'entrées annuel nécessaire pour que l'activité soit viable.

La commune de Laragne-Montéglin aide déjà financièrement le cinéma et lui a accordé récemment une subvention de 3.000 € pour éviter la faillite immédiate. Les autres communes de la CCL et les communes des cantons environnants ont également été sollicitées pour l'octroi d'une subvention.

Toutefois, il est nécessaire de réfléchir à d'autres solutions plus pérennes.

Les membres du Bureau de la CCL ont souhaité que la Communauté de Communes apporte également son aide au cinéma par le biais de formations informatiques personnalisées qui seront dispensées gratuitement au gérant par Cyril CAYUELA (informaticien de la CCL). D'autre part il a été également demandé à Stéphanie BABEL (chargée de mission à la CCL) d'accompagner l'association « La Toile du Laragnais dans la recherche de financements et dans la constitution de dossiers de demande de subventions.

➔ Espace Emploi Formation Création / actions APAZ et Kit Créateur :

Monique ROUY indique qu'elle a sollicité un entretien auprès de la directrice du Pôle Emploi et d'un technicien de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes concernant les actions qui sont réalisées ou qui sont programmées à l'Espace Emploi.

➔ Maison Départementale des Adolescents :

Monique ROUY rappelle que l'instauration du dispositif « Maison Départementale des Adolescents » est une initiative de l'Etat. Ce dispositif vise à mettre en réseau et coordonner l'ensemble des acteurs d'un territoire qui interviennent en direction des adolescents.

Dans les Hautes-Alpes, une étude diagnostic préalable à la création d'une Maison des Adolescents a été présentée par la DDASS en janvier 2009.

Cette étude préconisait :

- la mise en place d'une Maison des Adolescents avec une tête de réseau départementale chargée de remplir des fonctions d'observatoire, de coordination, d'évaluation, d'accompagnement à la formation des intervenants et de supervision ;
- la mise en place de 6 réseaux locaux : Queyras/ Guillestrois, Embrunais, Champsaur, Gapençais et Buëch / Durance Sud.

Le travail réalisé dans le cadre du secteur Buëch Durance Sud est piloté par le Centre Social de Veynes.

Monique ROUY indique que l'Etat n'apportera pas de financement aux MDA en 2009.

Elle souligne néanmoins que le travail du réseau MDA a permis la création d'un emploi d'infirmière spécialisée en pédopsychiatrie au collège de Veynes.

Auguste TRUPHEME ajoute que le Conseil Général des Hautes-Alpes envisage de remettre en place un poste d'éducateur pour le secteur Sud du Département.

➔ Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance / protection des mineurs et prévention des violences faites aux femmes

Monique ROUY indique que le forum organisé par le CLSPD à l'attention des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du collège de Laragne a inspiré le travail réalisé dans le cadre du projet de MDA : l'idée va être reprise à l'échelle des collèges de Veynes, Serres et Laragne. Un forum sur le thème des addictions sera organisé l'année prochaine au collège de Veynes. Les élèves de 4^{ème}

et 3^{ème} des collèges de Serres et de Laragne y participeront et le forum « tournera » dans chacun des 3 collèges chaque année.

De ce fait le travail de la commission « protection des mineurs » du CLSPD sera réorienté en direction des élèves de 6^{ème} du collège de Laragne. Une action sur le thème du « respect de l'autre » et des « addictions » est envisagée.

Monique ROUY émet également l'idée d'organiser une exposition de photographies sur le thème des violences faites aux femmes.

3. CLSPD / Action d'éducation à la sécurité routière

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la commission de travail « sécurité routière » a prévu d'organiser une journée de sensibilisation à la sécurité routière le samedi 19 septembre 2009 à Laragne Montéglin. Cette journée s'inscrit dans le cadre de la semaine de la sécurité routière et du déplacement durable.

Plusieurs ateliers sont programmés en partenariat avec divers organismes.

Le coût de cette action est estimé à 3.200 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

• Etat :	700 €
• Agents généraux d'assurance :	800 €
• Rotary Club :	200 €
• CLSPD :	1.500 €
TOTAL :	3.200 €

La répartition du financement CLSPD se décompose comme suit :

• Communauté de Communes du Laragnais :	1.026 €
• Communauté de Communes du Canton de Ribiers :	280 €
• Commune d'Etoile St Cyrice :	6 €
• Commune Lagrand :	50 €
• Commune de Nossage et Bénévent :	2 €
• Commune d'Orpierre :	60 €
• Commune de Sainte Colombe :	9 €
• Commune de Saléon :	13 €
• Commune de Trescléoux :	54 €
TOTAL :	1.500 €

La Préfecture des Hautes-Alpes mettra à disposition de la CCL le véhicule d'éducation à la sécurité routière (voiture tonneau) sous réserve que soit souscrite une assurance responsabilité civile pour son utilisation.

Le Conseil Communautaire

- approuve l'action d'éducation à la sécurité routière qui sera organisée le 19 septembre 2009 dans le cadre du CLSPD ;
- approuve le plan de financement prévisionnel et sollicite l'Etat et les organismes partenaires pour l'attribution des financements mentionnés dans ce plan ;
- autorise le Président à signer une convention avec la Préfecture des Hautes-Alpes pour la mise à disposition de la voiture tonneau ;
- autorise le Président à signer un contrat avec la SMACL pour assurer le véhicule pendant la période où il sera mis à disposition de la CCL sachant que le coût de cette assurance est fixé à 297,40 €.

4. Convention avec la commune de Laragne Montéglin concernant la formation informatique

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

La commune de Laragne Montéglin souhaite pouvoir bénéficier de la mise à disposition de l'informaticien de la CCL afin :

- de mettre en œuvre des actions de formation individuelles ou collectives dans le domaine de l'informatique pour le personnel communal (utilisation d'Internet, du traitement de texte Word, du tableur Excel, du diaporama Power Point, du logiciel de PAO Publisher, du logiciel de traitement d'images the GIMP) ;
- de bénéficier de conseils dans le déploiement de solutions informatiques et dans la mise en œuvre de procédures dématérialisées.

Le Président propose que ces prestations soient facturées à la commune aux conditions et tarifs établis par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 août 2008 (15 € / heure), le coût total annuel restant inférieur au seuil de dispense de mise en concurrence et de publicité (20.000 € HT).

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec la commune de Laragne Montéglin afin d'acter la mise en œuvre de cette prestation pour le reste de l'année civile 2009.

5. Convention relative à la contribution du PDI aux frais de déplacement des agents bénéficiaires du RMI employés en Contrat d'Avenir.

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

Le Conseil Général des Hautes-Alpes finance depuis 2005 des aides individuelles d'insertion destinées aux personnes bénéficiaires du RMI.

Ce Programme Départemental d'Insertion (PDI) intervient notamment pour la prise en charge mensuelle des frais de déplacement occasionnés dans le cadre d'un Contrat d'Avenir, par les bénéficiaires du RMI.

L'un des agents de la Communauté de Communes, M. Jérôme FAUCHE, qui a été recruté le 1^{er} juin 2009 comme agent de déchetterie en Contrat d'Avenir, remplit les conditions pour pouvoir bénéficier de cette aide.

L'aide du Département consiste en un forfait de 18,48 € versé chaque mois à la CCL pendant la durée du contrat de l'agent concerné. La CCL doit s'engager à reverser cette aide à l'agent.

Le Conseil Général des Hautes-Alpes a transmis à la CCL une proposition de convention actant ce dispositif.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cette convention.

6. Contrat relatif à l'élimination des déchets verts et des déchets de bois

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

Le marché relatif à l'élimination des déchets verts et des déchets de bois récupérés en déchetterie arrivera à son terme le 24 juillet 2009. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour cette prestation dont le coût est estimé à 36.600 € par an.

Le Conseil Communautaire :

- approuve le lancement d'une consultation pour l'élimination des déchets verts et des déchets de bois ;

- demande que le marché soit établi pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par expresse reconduction pour la même durée ;
- autorise le Président à signer le contrat avec l'entreprise qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans la consultation.

Pour répondre à la demande de plusieurs élus de la commune de Laragne Montéglin, le Conseil Communautaire souhaite que la commission environnement étudie l'achat d'un broyeur et la mise en place d'une plateforme de compostage.

7. Produits irrécouvrables

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

Le Président donne lecture à l'Assemblée d'un état de produit irrécouvrable de Redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères transmis par le comptable de la CCL le 11 juin 2009.

Le Conseil Communautaire accepte l'allocation en non valeur du titre dont le produit s'élève à 120 € et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

8. Budget annexe des déchets ménagers / décision modificative

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

A la suite d'une erreur matérielle sur le budget annexe des déchets ménagers, le Conseil Communautaire décide de procéder à la modification suivante :

En dépenses d'exploitation :

- Au compte 022 (dépenses imprévues) : diminution de crédits de 900 €
- Au compte 042/6811 (dotation aux amortissements des immobilisations) : augmentation de crédits de 900 €

En section d'investissement :

- En recettes : au compte 040/28157 (agencement du matériel) : augmentation de crédits de 900 €
- En dépenses : au compte 2031 (frais d'études) : augmentation de crédits de 900 €

9. Budget annexe de la ZA des Grandes Blaches / virement de crédits

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

A la suite d'une erreur matérielle sur le budget annexe de la ZA des Grandes Blaches, le Conseil Communautaire décide de procéder au virement de crédits suivant en section de fonctionnement :

- Chapitre 66 (charges financières) / article 6611 (intérêt des emprunts et dettes) : diminution de crédits de 10 €
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) / article 658 (charges diverses) : ouverture de crédits de 10 €

10. Cotisation d'adhésion au Pays Sisteronais Buëch / année 2009

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

Par délibération en date du 26 mars 2009, le Conseil Communautaire avait confirmé l'adhésion de la CCL au Pays Sisteronais Buëch pour un montant de 5.594 €.

En application des statuts du Pays Sisteronais Buëch, le montant de la cotisation d'adhésion à l'association est fixé à 1 € par habitant. Or, d'après le dernier recensement INSEE, la CCL compte désormais 6.267 habitants. Par conséquent, le montant de la cotisation d'adhésion au Pays Sisteronais Buëch pour l'année 2009 s'élève en fait à 6.267 €.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à mandater la cotisation d'adhésion au Pays Sisteronais Buëch pour un montant de 6.267 € (compte 6281 du budget primitif 2009 de la CCL).

11. Cadeaux offerts par la CCL dans le cadre de l'Arbre de Noël et à l'occasion de départs ou d'événements familiaux

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 19 (19 voix pour et 1 abstention)

Le régime juridique applicable aux cadeaux offerts par les collectivités à leurs agents à l'occasion d'événements familiaux (naissances, mariages), de départ (retraite, mutation) ou dans le cadre de l'Arbre de Noël n'a pas encore été déterminé précisément. Cette qualification varie selon l'analyse qu'en fait le juge des comptes. De ce fait, le comptable de la CCL demande de pouvoir disposer d'une délibération décidant le principe de l'octroi de cadeaux aux agents.

Le Conseil Communautaire valide le principe de l'octroi de cadeaux au personnel de la CCL et de l'Office du tourisme à l'occasion d'événements familiaux (naissances, mariages), de départ (retraite, mutation) ou dans le cadre de l'Arbre de Noël

12. Motion de soutien au projet QUASAR

Votants : 20 - Suffrages exprimés : 20 (20 voix pour)

L'association QUASAR porte depuis 12 ans le projet de création d'un parc à thème touristique sur les phénomènes de la lumière destiné au développement du Buëch.

Ce projet doit aboutir à l'aménagement d'une « Maison de la Lumière » sur le site du Chevalet. Il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Général des Hautes-Alpes et a fait l'objet de délibérations de soutien du Conseil Régional PACA ainsi que d'un engagement de principe de l'Etat.

Or, le 2 juin 2009, le Président du Conseil Général, a annoncé l'abandon du projet par le Département.

Devant la communication et la prise de position du Conseil Général, le Président propose le vote d'une motion demandant :

- que l'Etat, la Région et le Département prennent une position commune sur le devenir du projet « Maison de la Lumière » et fassent connaître leurs engagements respectifs ;
- qu'une structure adaptée soit chargée de la mise en œuvre d'un projet de développement économique du Buëch qui pourrait intégrer, outre un projet de « Maison de la Lumière » économiquement viable, les potentialités offertes par le site du Chevalet.

Après en avoir débattu, les Conseillers Communautaires :

- approuvent à l'unanimité cette motion ;
- chargent le Président de la présenter à Mme la Préfète, à M. le Président du Conseil Régional PACA et à M. le Président du Conseil Général des Hautes-Alpes.

13. Questions diverses

→ Fête intercommunale du Laragnais

Auguste TRUPHEME rappelle à l'assemblée que la fête intercommunale du Laragnais est programmée le samedi 18 juillet à Lazer (site du Lauza) sur le thème des moissons.



A l'issue de la réunion, les Conseillers Communautaires se sont rendus sur le site de la future zone d'activités intercommunale des Grandes Blaches

